

79/2016 - 25 avril 2016

26 avril: Journée mondiale de la propriété intellectuelle

Près de 90 000 dépôts de marques UE effectués par les États membres en 2015

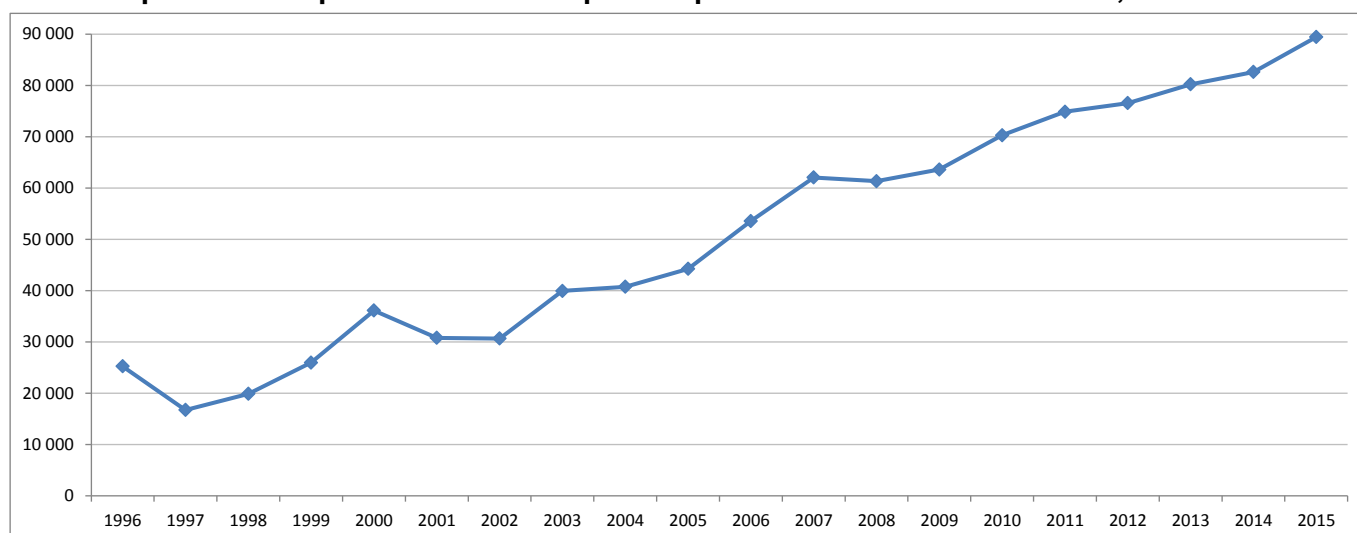
L'Allemagne en tête des États membres, Paris en tête des régions de l'UE

En 2015, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a reçu 89 420 demandes de protection de marque émanant des États membres de l'**Union européenne** (UE), soit environ quatre fois plus qu'au milieu des années 1990. Ces dernières années, le nombre de demandes d'enregistrement de marque de l'Union européenne déposées par les États membres n'a fait que s'accroître, si l'on excepte le ralentissement observé avec la crise économique et financière en 2008.

Les demandes introduites en 2015 par les États membres de l'**UE** ont représenté près de 70% des 130 385 demandes reçues au total par l'EUIPO cette même année. S'agissant des demandes émanant de pays n'appartenant pas à l'UE, le plus grand nombre de dépôts provenait des **États-Unis** (16 881), devant la **Chine** (4 153), la **Suisse** (3 997), le **Japon** (2 593) et la **Corée du Sud** (2 038).

Ces informations sont publiées par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, célébrée chaque année le 26 avril afin de stimuler les débats sur le rôle de la propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la créativité. Les données sur les demandes d'enregistrement de marque présentées dans ce communiqué de presse ne constituent qu'une petite partie de l'éventail d'indicateurs relatifs aux droits de propriété intellectuelle dont dispose Eurostat, qui englobent aussi des données sur les brevets ainsi que sur les dessins et modèles industriels.

Dépôts de marque de l'Union européenne par les États membres de l'UE, 1996-2015



Plus d'1 dépôt de marque sur 3 émane de l'Allemagne ou du Royaume-Uni

Dans l'UE, l'**Allemagne** (20 447 demandes, soit 23% du total de l'UE) était en 2015 le premier État membre en terme de demandes de protection de marque, suivie à distance par le **Royaume-Uni** (12 527, soit 14%), l'**Italie** (9 941, soit 11%), l'**Espagne** (9 406, soit 11%), la **France** (7 907, soit 9%), les **Pays-Bas** (4 534, soit 5%) et la **Pologne** (3 665, soit 4%).

Nombre de dépôts de marque par habitant: le plus élevé au Luxembourg, le plus bas en Roumanie

En termes relatifs, le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marque par million d'habitants a été enregistré en 2015 par le **Luxembourg** (2 190), loin devant **Malte** (960), **Chypre** (652), l'**Autriche** (345) et le **Danemark** (309). À l'autre extrémité de l'échelle, la **Croatie** (32), la **Roumanie** (33), la **Hongrie** (57), la **Slovaquie** (67) et la **Grèce** (72) affichaient les taux les plus faibles de demandes par rapport à la taille de leur population. En moyenne dans l'**UE**, 176 demandes de protection de marque par million d'habitants ont été déposées à l'EUIPO en 2015.

Lors de l'analyse de ces données, il importe de garder à l'esprit que les entreprises, principales sources des demandes d'enregistrement de marques, pourraient bénéficier de la politique budgétaire de certains pays à faible taux d'imposition sur les sociétés et notamment d'exonérations fiscales pour la protection des droits de propriété intellectuelle.

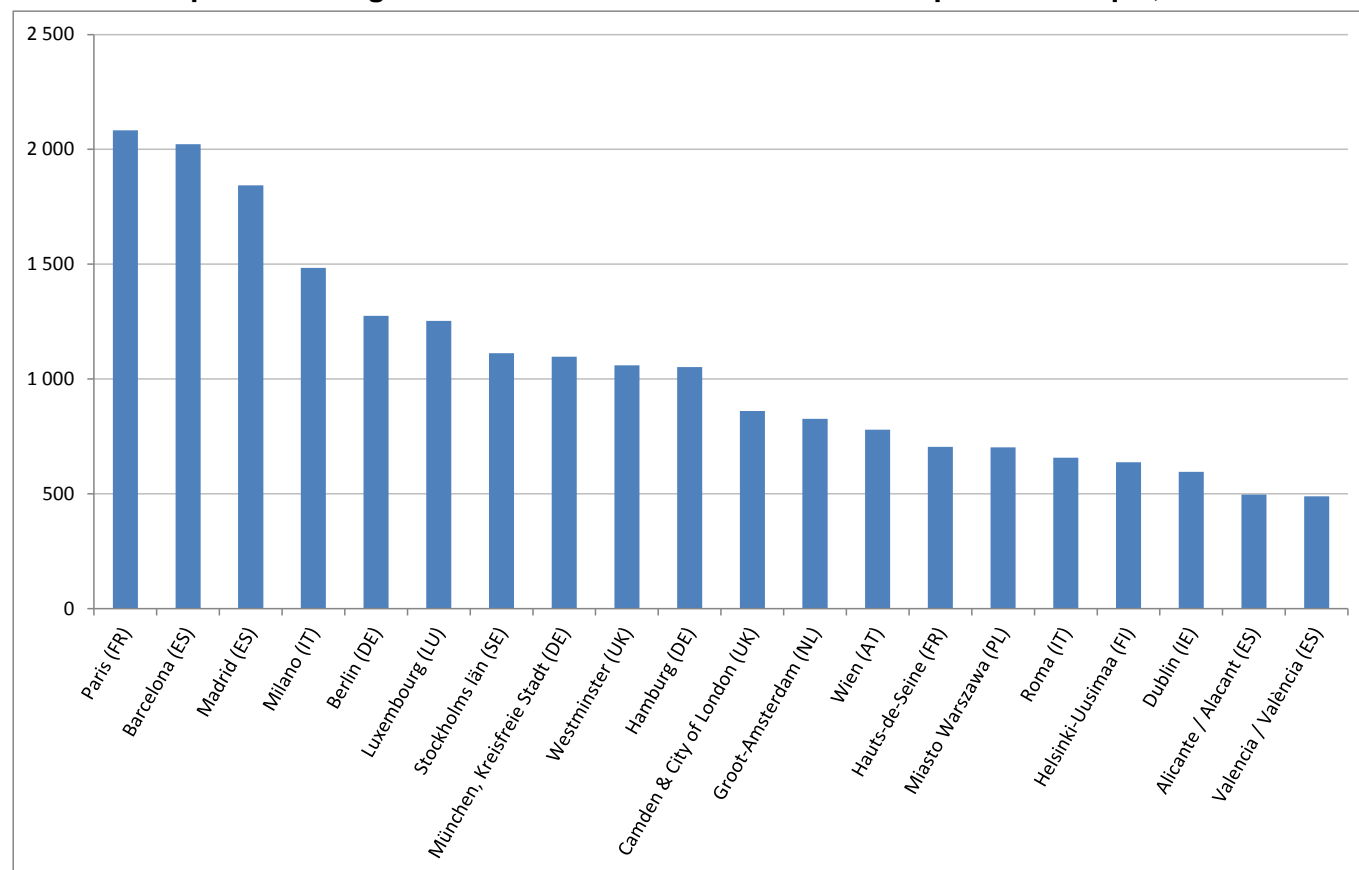
Paris et Barcelone, premières régions de l'UE pour les dépôts de marque

Après **Paris** en France (2 083 demandes déposées), les principales régions du point de vue du nombre de demandes de protection de marque auprès de l'EUIPO en 2014 étaient **Barcelone** (2 022 demandes) et **Madrid** (1 843) en Espagne, **Milan** (1 484) en Italie, **Berlin** (1 275) en Allemagne et **Luxembourg** (1 253).

Parmi les vingt régions de l'UE comptant le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marque auprès de l'EUIPO en 2014, quatre se situaient en Espagne, trois en Allemagne, deux respectivement en France, en Italie et au Royaume-Uni et une respectivement en Irlande, aux Pays-Bas, en Autriche, en Pologne, en Finlande, en Suède ainsi que le Luxembourg.

Il convient de noter que l'activité de protection des marques de l'UE est principalement concentrée dans les régions-capitales, plus de la moitié des vingt régions de l'UE ayant déposé le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marque auprès de l'EUIPO en 2014 étant des régions-capitales.

20 premières régions NUTS 3 dans l'UE en termes de dépôts de marque, 2014



Les données sources sont consultables [ici](#).

Demandes d'enregistrement de marque de l'Union européenne, 2015

	Chiffres absolus	Part du total UE	Par million d'habitants*
UE	89 420	100%	175,9
Belgique	2 249	3%	199,8
Bulgarie	653	1%	90,7
République tchèque	992	1%	94,1
Danemark	1 750	2%	309,2
Allemagne	20 447	23%	251,8
Estonie	352	0%	268,0
Irlande	1 042	1%	225,1
Grèce	776	1%	71,5
Espagne	9 406	11%	202,5
France	7 907	9%	119,0
Croatie	133	0%	31,5
Italie	9 941	11%	163,5
Chypre	421	0%	651,7
Lettonie	160	0%	80,6
Lituanie	270	0%	92,4
Luxembourg	1 233	1%	2 190,2
Hongrie	564	1%	57,2
Malte	412	0%	959,6
Pays-Bas	4 534	5%	268,3
Autriche	2 961	3%	345,3
Pologne	3 665	4%	96,4
Portugal	1 329	1%	128,1
Roumanie	652	1%	32,8
Slovénie	294	0%	142,5
Slovaquie	363	0%	67,0
Finlande	1 370	2%	250,4
Suède	2 886	3%	296,1
Royaume-Uni	12 527	14%	193,1
PAYS NON MEMBRES DE L'UE	Chiffres absolus	Part du total non-UE	Par million d'habitants*
Islande	72	0%	218,8
Liechtenstein	134	0%	3 586,2
Norvège	425	1%	82,3
Suisse	3 997	10%	485,2
Turquie	768	2%	9,9
Russie	293	1%	2,0
Afrique du Sud	230	1%	4,2
Canada	1 213	3%	:
États-Unis	16 881	41%	52,5
Mexique	309	1%	2,4
Bésil	263	1%	1,3
Chine (hors Hong Kong)	4 153	10%	3,0
Hong Kong	919	2%	125,7
Japon	2 593	6%	20,5
Corée du Sud	2 038	5%	40,5
Taïwan	611	1%	26,0
Inde	320	1%	0,2
Singapour	340	1%	60,7
Israël	445	1%	55,2
Australie	1 404	3%	58,6
Nouvelle-Zélande	296	1%	65,4
Tous les pays du monde	130 385	-	:

La somme peut ne pas être égale au total étant donné que certaines demandes de marque n'ont pas pu être attribuées à un pays en particulier.

* Population au 1^{er} janvier 2015.

: Données non disponibles

- sans objet

Les données sources sont consultables [ici](#).

Informations géographiques

L'**Union européenne** (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

Les statistiques présentées dans ce communiqué de presse reposent sur les données brutes communiquées par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), qui est l'agence de l'UE chargée de gérer l'enregistrement de marques de l'UE et des dessins ou modèles communautaires.

Une **marque UE** est un droit exclusif qui protège les signes distinctifs, valable dans l'ensemble de l'UE, et enregistré directement auprès de l'EUIPO conformément aux conditions précisées dans les règlements relatifs aux marques.

Les marques offrent aux créateurs un moyen de protéger leur propriété industrielle. Elles reflètent l'innovation non technologique dans tous les secteurs de la vie économique, y compris les services. Dans ce contexte, les indicateurs basés sur les données relatives à l'enregistrement de marques permettent d'établir un lien entre l'innovation et le marché.

Qu'elles soient textuelles ou figuratives, les marques sont un élément essentiel de l'«identité» des biens et des services. Elles constituent des signes distinctifs de reconnaissance de la marque, via les logos par exemple, et jouent un rôle important dans le marketing et la communication. Il est possible d'enregistrer toute une variété de marques, par exemple du texte, d'autres représentations graphiques et même des sons. Les titulaires des droits peuvent choisir entre une protection pays par pays et l'application de systèmes internationaux.

Le calcul des valeurs totales pour les marques UE repose sur un comptage exhaustif. Il n'est pas procédé à un comptage fractionnaire car bien qu'une demande puisse être attribuée à plusieurs propriétaires, seul le premier propriétaire est pris en considération pour l'attribution de l'origine géographique de la demande.

Les données régionales se fondent sur la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) 2010, qui propose une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales en vue de la production de statistiques régionales de l'UE.

Pour en savoir plus

Section du site web d'Eurostat consacrée aux statistiques de la science, la technologie et l'innovation.

Base de données d'Eurostat sur la science, la technologie et l'innovation.

Métadonnées d'Eurostat relatives aux dépôts de marques de l'UE.

Site web de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

Section du site web de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dédiée à la journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**


Vincent BOURGAISS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat

Production des données:

Juraj STANCIK
Tél: +352-4301-36 091
juraj.stancik@ec.europa.eu

 [@EU Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu